

LUNERAY

## ***Au Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-deux, le dix novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

**Présents :** M. AUGER, M. DEMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

**Absentes excusées avec pouvoir :** Mme SAISON (pouvoir à Mme NEVEU)  
Mme DUFOUR (pouvoir à Mme MALÉTRAS)  
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme LEBLED)

**Absents excusés sans pouvoir :** Mme DIOLOGENT, M. LEMAITRE

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2022 : approuvé à l'unanimité des membres présents.


Accord pour l'ajout d'une question à l'ordre du jour.

### **Communications du Maire :**

- montant du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux attribué à la commune pour 2022 : 99 136,21 €.
- montant du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle versé à la commune au titre de 2022 : 34 424,21 €.
- des remerciements de l'association Vie et Espoir pour la subvention annuelle.

### **Liste des délibérations du conseil municipal :**

- Délibération n°1/7/2022: adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Délibération n°2/7/2022 : adhésion à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré pour l'année scolaire 2022/2023. Coût pour la commune : 1 810 €.
- Délibération n°3/7/2022 : suppression de la régie de recettes dédiée à l'encaissement des locations de salles, dons et produits des manifestations. Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor pour la régie du marché.
- Délibération n°4/7/2022 : approbation du montant 2022 de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la commune par Terroir de Caux (324 782 €).
- Délibération n°5/7/2022 : approbation du montant 2022 de l'attribution de compensation d'investissement versée à Terroir de Caux par la commune pour les travaux de voirie réalisés dans la rue du Clos des Dix Acres en 2021 (62 344,28 €).



-Délibération n°6/7/2022 : renouvellement pour 3 ans du contrat signé avec CERTEUROPE pour le certificat de signature électronique. Coût : 403,20 €.

-Délibération n°7/7/2022 : accord pour le recrutement d'un jeune en service civique à compter du 3 janvier 2023 pour une durée de 6 mois (24h/semaine), afin de compléter l'équipe chargée de l'accueil périscolaire.

-Délibération n°8/7/2022 : désignation de Me VANNIER, Notaire à Ouville la Rivière, pour rédiger l'acte de rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement Le Val des Ecuyers.

-Délibération n°9/7/2022 : accord pour la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA pour l'aménagement de la rue du Val Midrac. Montant des travaux supplémentaires (création d'un réseau pluvial) : 33 633,90 € HT.

-Délibération n°10/7/2022 : décision modificative n°1 au budget communal 2022.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 14 novembre 2022

Le Maire,  
Guy AUGER

